DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES SALAIRES A L'OCCASION D'ABSENCES POUR FORMATION SYNDICALE

FSV

À retourner à:
SEFOCAM – FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES DE GARAGE (C.P. 112)
Avenue du Marly 15/8 – 1120 BRUXELLES

T. +32 2 761 00 70
e-mail: FBZ-FSE@sefocam.be

A COMPLETER EN MAJUSCULES PAR L'EMPLOYEUR

Nom et raison social de l'employeur .....

Rue ..... n° ..... boîte .....

Code postal ..... Commune .....

N° O.N.S.S. complet: ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋-⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋-⌊ ⌋⌊ ⌋ Tél. ..... / .....

L'employeur soussigné déclare sur l'honneur avoir payé à l'ouvrier(ère) ci-dessous le salaire afférent à une absence pour formation syndicale qui l'élève à:

1	Salaire horaire brut de l'ouvrier(ère)	
2	Nombre d'heure d'absence	
3	Date(s) de la formation	..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....
TOTAL (1 x 2)		

Mode de paiement :
N° de compte IBAN .....

..... / ..... / 20 .....
Cachet de l'entreprise

Signature de l'employeur
précédée de la mention "Déclaré sincère et véritable"

.....

A COMPLETER EN MAJUSCULES PAR L'OUVRIER(ERE)

L'ouvrier soussigné, nom ..... prénom .....

Rue ..... n° ..... boîte .....

Code postal ..... Commune .....

N° registre national: ⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋-⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋-⌊ ⌋⌊ ⌋

Tél. ouvrier(ère) : ..... / ..... e-mail ..... @ .....

déclare avoir perçu de son employeur la salaire afférent aux heures d'absence pour formation syndicale, qui s'éleve à : montant brut du salaire .....€

Date : ..... / ..... / 20.....

Signature de l'ouvrier(ère)
précédée de la mention "Déclaré sincère et véritable"

.....

NOTE: ce formulaire est sans valeur s'il n'est pas accompagné de l'attestation de participation aux cours émanant du MONITEUR de l'école de formation syndicale.

REMARQUE: L'ayant-droit et l'organisme de paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, en particulier le numéro de registre national et les dates, et, le cas échéant, d'en demander la rectification suivant la procédure prévue. Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du fonds social. Les données à caractère personnel que vous transmettez moyennant le présent formulaire, seront traitées par le fonds social des entreprises de garage. Elles seront traitées conformément aux dispositions du Règlement général européen relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Le fonds social traite les données à caractère personnel exclusivement aux fins auxquelles elles sont collectées, à savoir l'obligation légale de règlement et d'assurance de l'octroi et du versement des indemnités complémentaires aux ouvriers de la CP 112. Les données à caractère personnel seront collectées tant que ces fins le requièrent. Vous bénéficiez d'un droit de regard sur vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez du droit d'accès, de consultation et, le cas échéant, de rectification. Dans certains cas et lorsqu'ils sont pleinement justifiés, vous pouvez requérir le droit de suppression de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, veuillez prendre contact avec le fonds social